



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

EXERCICE 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2- DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)	4
2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	5
EVOLUTION DES COLLECTES	21
2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES	21
2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT	22
3- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	23
3.1 DEPENSES ET RECETTES	23
4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	26
4.1 REALISATIONS 2020	26
4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2021.....	28
5. ANNEXES	29

1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers (coûts, événements marquants, évolution du service).

Diffusion du rapport annuel :

*Tout usager des services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais
Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Conseil Départemental de l'Allier
Sous-préfecture de Charolles
Préfecture de Mâcon
Mairie des communes de la Communauté de Communes*

2- DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)

44 communes adhérentes et 40 258 habitants

La création de la Communauté de Communes Le Grand Charolais fait suite à la fusion des anciennes communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais avec extension à la commune Le Rousset-Marizy. Par rapport à l'année 2019, la Communauté de Communes a perdu 1846 habitants.

Communes adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept.	Communes clientes	Population
71	BALLORE	92
71	BARON	292
71	BEAUBERY	367
71	CHAMPLECY	223
71	CHANGY	467
71	CHAROLLES	2 785
03	CHASSENARD	989
03	COULANGES	354
71	DIGOIN	7 817
71	FONTENAY	45
71	GRANDVAUX	76
71	HAUTEFOND	206
71	L'HOPITAL LE MERCIER	303
71	LA MOTTE SAINT JEAN	1 217
71	LE ROUSSET - MARIZY	653
71	LES GUERREAUX	236
71	LUGNY LES CHAROLLES	350
71	MARCILLY LA GUEURCE	120
71	MARTIGNY LE COMTE	417
03	MOLINET	1 150
71	MORNAY	132
71	NOCHIZE	115
71	OUDRY	387
71	OZOLLES	418
71	PALINGES	1 513
71	PARAY LE MONIAL	9 189
71	POISSON	567
71	PRIZY	64
71	SAINT AGNAN	705
71	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	472
71	SAINT BONNET DE JOUX	758
71	SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	200
71	SAINT JULIEN DE CIVRY	487
71	SAINT LEGER LES PARAY	730
71	SAINT VINCENT BRAGNY	997

Dept.	Communes clientes	Population
71	SAINT YAN	1 169
71	SUIN	266
71	VARENNE SAINT GERMAIN	713
71	VAUDEBARRIER	221
71	VENDENESSE LES CHAROLLES	743
71	VERSAUGUES	193
71	VIRY	255
71	VITRY EN CHAROLLAIS	1 098
71	VOLESVRES	607
Total	44	40 158

Source INSEE population légale 2020

2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	X		
Collectes sélectives	X		
Déchèterie	X		
Traitement		X	SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois

2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

*40 158 habitants desservis,
7 603,52 tonnes collectées soit 189,34 kg/habitant desservi*

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte mixte	40 158	40 158	100,0%	0	7 603,52	189,34

Par rapport à 2019, il a été collecté 169,12 tonnes de moins.

Organisation de la collecte

En 2020, la collecte des OMR a été réalisée en prestations de service :

- par la société COVED pour les secteurs des ex-communautés de communes de Paray-le-Monial et Digoin Val de Loire.
- par la société SECAF-CHAMFRAY pour l'ex-communauté de communes du Charolais et la commune Le Rousset-Marizy

Les habitants sont desservis en porte à porte et/ou en points de regroupements.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 712

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 2 fois /semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur :

C1 : 1 collecte par semaine

C2 : 2 collectes par semaine

Secteur de l'ancienne communauté de communes Digoin-Val de Loire :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Digoin (Secteur 1) – La Motte St-Jean, Les Guerreaux et Saint-Agnan	C2 – C1
Mardi	Digoin (Secteur 2) – Coulanges, Chassenard (Secteur 1) et Varenne Saint-Germain	C2 – C1
Mercredi	Chassenard (Secteur 2), Molinet	C1
Vendredi	Digoin	C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Paray-le-Monial	C2
Mardi	Vitry-en-Charollais	C1
Mercredi	Hautefond, Hôpital le Mercier, Nochize, Poissons, Versaugues, Saint-Léger-les-Paray, Volesvres	C1
Jeudi	Paray-le-Monial, Saint-Yan	C1 – C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes du Charolais :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Ballore, Baron, Champcecy, Fontenay, Mornay, Viry, Le Rousset-Marizy, St Aubin en Charollais	C1
Mardi	Grandvaux, Oudry, St Vincent-Bragny, Palinges, Charolles	C1 – C2
Mercredi	Marcilly-la-Gueurce, Vaudebarrier, Vendenesse-les-Charolles	C1
Jeudi	Beaubery, Changy, Lugny les Charolles, Ozolles, Saint-Bonnet-de-Joux, Suin	C1
Vendredi	Martigny-le-Comte, St-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Julien-de-Civry, Prizy, Charolles, Palinges	C1-C2

2.3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

2 962,46 tonnes collectées

Les collectes sont assurées par :

Matériaux	Nom du prestataire au 1 ^{er} janvier 2020
Verre en AV	Entreprise MINERIS
Emballages/JRM en AV	Entreprise COVED
Emballages/JRM en PàP	Entreprise COVED pour l'ex CC de Paray-le-Monial et la ville de Digoin

Population desservie

	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente
Verre	40 158	40 158	100%
Autres Emballages et Journaux Magazines	40 158	40 158	100%

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apports volontaires et en porte à porte pour les emballages et les journaux magazines.

- 18 164 habitants sont collectés en PAV
- 21 994 habitants sont collectés en PAP



Quantités collectées

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Total collecté (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	-	-	-	1 396	40 158	34,76	1 396	40 158	34,76
Emballages et JRM en mélange	1 103,48	21 994	50,17	462,98	18 164	25,49	1 566,46	40 158	39,00

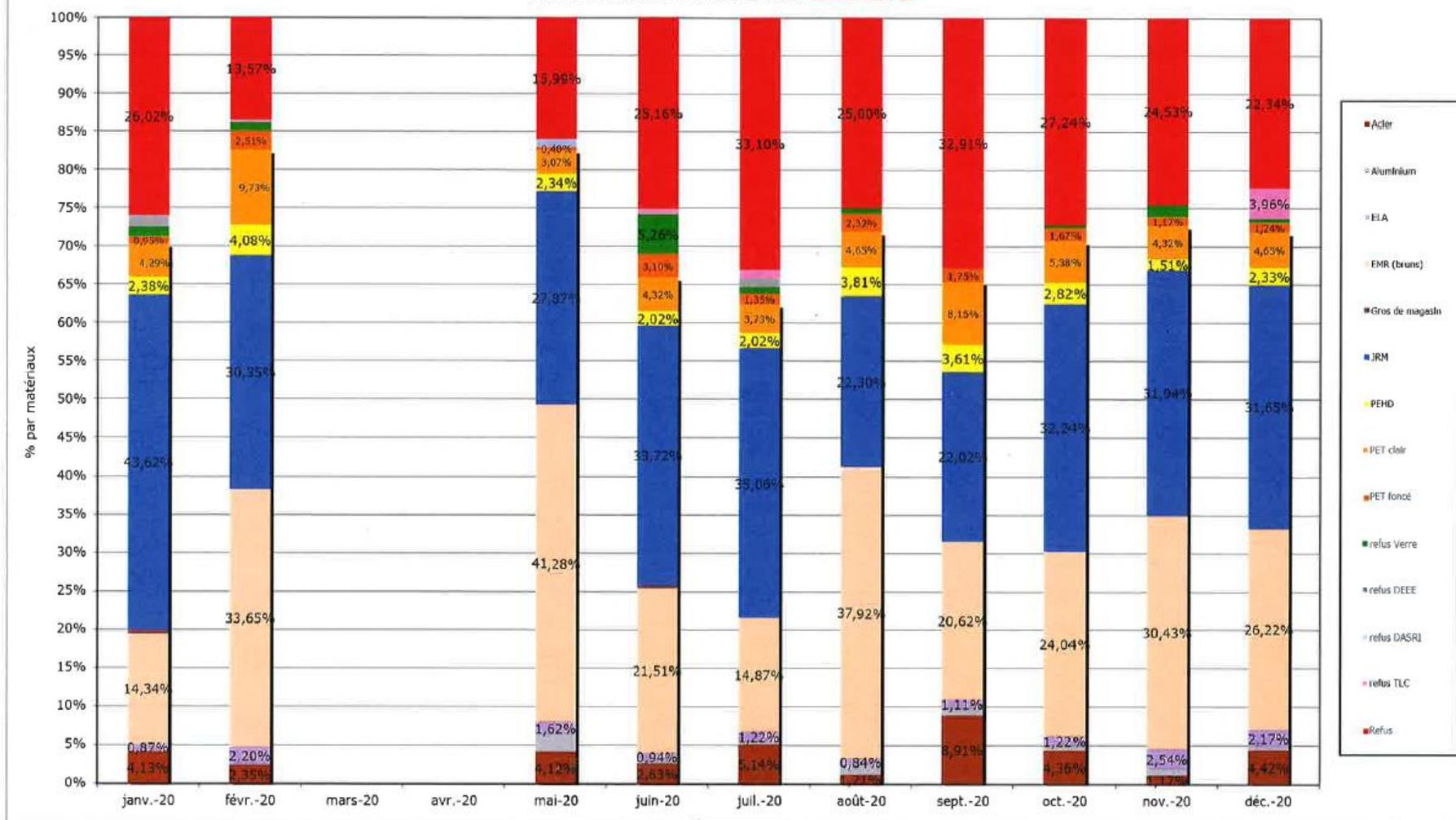
**BILAN DES CARACTERISATIONS REALISEES PAR LE CENTRE DE TRI SUR LES COLLECTES
DES EMBALLAGES ET PAPIERS**

Chaque mois, le centre de tri de Digoin (géré par le SMEVOM) réalise une caractérisation sur la collecte des emballages et des papiers réalisées en porte-à-porte, en points d'apports volontaires et/ou dans les déchèteries. Un échantillon est prélevé sur le gisement arrivant sur site, et chaque type de matériaux est trié et pesé. Ainsi, à chaque caractérisation, sont identifiés les refus de tri (déchets non conformes à la collecte sélective), qui viennent en déduction de nos recettes distribuées par le SMEVOM.

Flux : PàP Mélange

Matériaux	Dates prise échantillon												moyenne année
	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	
Acier	4,13%	2,35%			4,12%	2,63%	5,14%	1,21%	8,91%	4,36%	1,17%	4,42%	3,84%
Aluminium	0,12%	0,16%			2,26%	0,40%	0,37%	1,21%	0,93%	0,64%	0,82%	0,47%	0,74%
ELA	0,87%	2,20%			1,62%	0,94%	1,22%	0,84%	1,11%	1,22%	2,54%	2,17%	1,47%
EMR (bruns)	14,34%	33,65%			41,28%	21,51%	14,87%	37,92%	20,62%	24,04%	30,43%	26,22%	26,49%
Gros de magasin	0,48%	0,00%			0,00%	0,34%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,08%
JRM	43,62%	30,35%			27,87%	33,72%	35,06%	22,30%	22,02%	32,24%	31,94%	31,65%	31,08%
PEHD	2,38%	4,08%			2,34%	2,02%	2,02%	3,81%	3,61%	2,82%	1,51%	2,33%	2,69%
PET clair	4,29%	9,73%			3,07%	4,32%	3,73%	4,65%	8,15%	5,38%	4,32%	4,65%	5,23%
PET foncé	0,95%	2,51%			0,40%	3,10%	1,35%	2,32%	1,75%	1,67%	1,17%	1,24%	1,65%
refus Verre	1,27%	1,18%			0,00%	5,26%	0,92%	0,74%	0,00%	0,38%	1,58%	0,54%	1,19%
refus DEEE	1,47%	0,00%			0,00%	0,00%	1,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,26%
refus DASRI	0,04%	0,00%			1,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%
refus TLC	0,00%	0,24%			0,00%	0,61%	1,10%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,96%	0,59%
Refus	26,02%	13,57%			15,99%	25,16%	33,10%	25,00%	32,91%	27,24%	24,53%	22,34%	24,59%
TOTAL	100%	100%			100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
total refus	28,800%	14,990%			17,040%	31,030%	36,250%	25,740%	32,910%	27,620%	26,110%	26,840%	26,733%

Caractérisations CC Grand Charolais **MELANGE PàP**

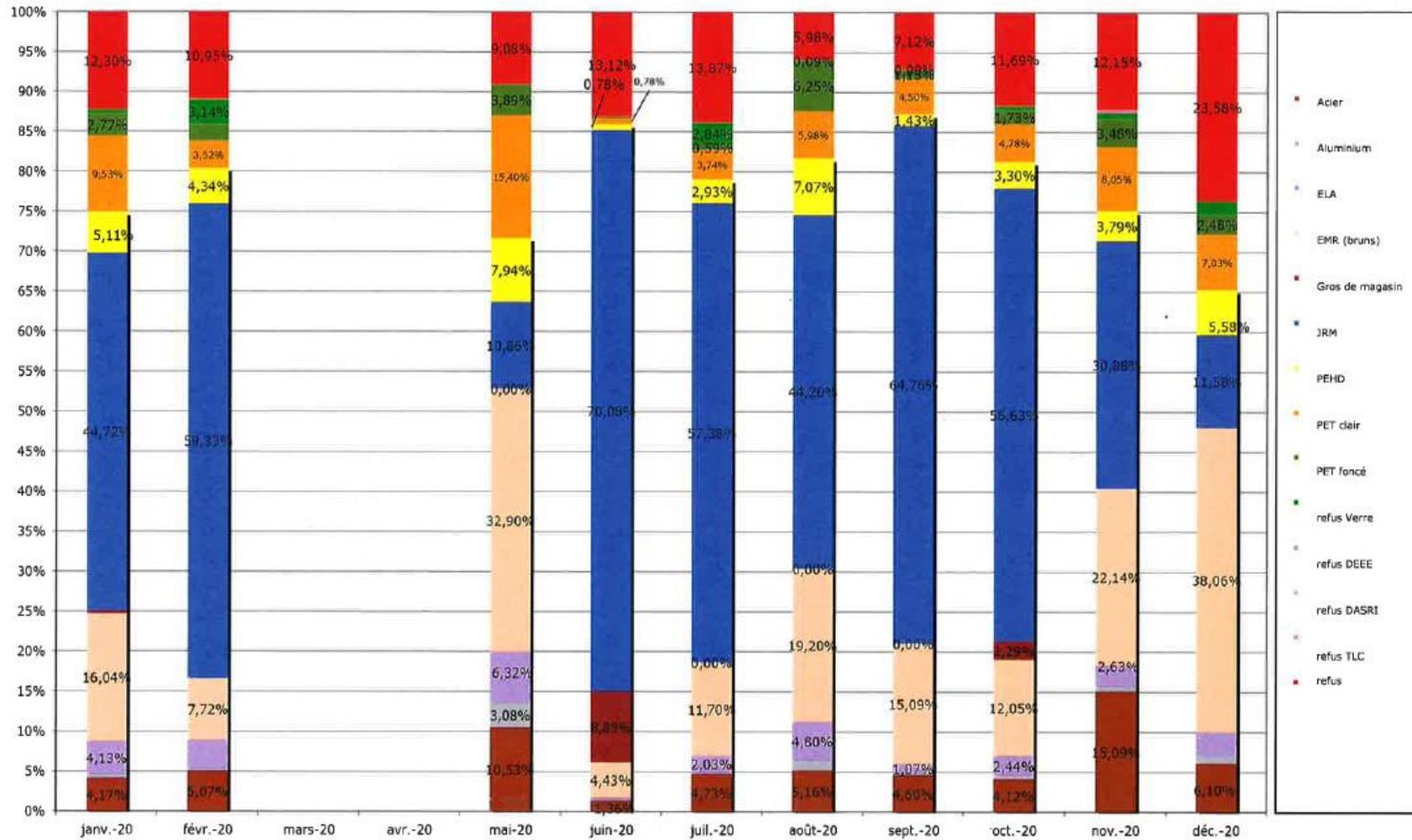


Les communes concernées par la collecte en porte-à-porte sont : Digoin, Hautefond, l'Hôpital le Mercier, Nochize, Paray le Monial, Poisson, Saint Léger les Paray, Saint Yan, Versaugues, Vitry en Charollais et Volesvres.

Flux : PAV Mélange

Matériaux	Dates prise échantillon												moyenne
	janv.-20	févr.-20	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	
Acier	4,17%	5,07%			10,53%	1,36%	4,73%	5,16%	4,60%	4,12%	15,09%	6,10%	6,31%
Aluminium	0,43%	0,29%			3,08%	0,12%	0,23%	1,27%	0,31%	0,46%	0,62%	1,03%	0,82%
ELA	4,13%	3,57%			6,32%	0,26%	2,03%	4,80%	1,07%	2,44%	2,63%	2,90%	2,89%
EMR (bruns)	16,04%	7,72%			32,90%	4,43%	11,70%	19,20%	15,09%	12,05%	22,14%	38,06%	18,14%
Gros de magasin	0,30%	0,00%			0,00%	8,89%	0,00%	0,00%	0,00%	2,29%	0,00%	0,00%	1,24%
JRM	44,72%	59,33%			10,86%	70,08%	57,38%	44,20%	64,76%	56,63%	30,88%	11,58%	45,08%
PEHD	5,11%	4,34%			7,94%	0,78%	2,93%	7,07%	1,43%	3,30%	3,79%	5,58%	4,13%
PET clair	9,53%	3,52%			15,40%	0,78%	3,74%	5,98%	4,50%	4,78%	8,05%	7,03%	5,98%
PET foncé	2,77%	2,03%			3,89%	0,17%	0,59%	6,25%	1,13%	1,73%	3,48%	2,48%	2,42%
refus Verre	0,51%	3,14%			0,00%	0,00%	2,84%	0,09%	0,00%	0,51%	0,85%	1,85%	1,01%
refus DEEE	0,00%	0,05%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,01%
refus DASRI	0,00%	0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
refus TLC	0,00%	0,00%			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,31%	0,00%	0,03%
Refus	12,30%	10,95%			9,08%	13,12%	13,87%	5,98%	7,12%	11,69%	12,15%	23,58%	11,95%
TOTAL	100%	100%			100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
total refus	12,810%	14,140%			9,080%	13,120%	16,710%	6,070%	7,120%	12,200%	13,310%	25,230%	12,998%

Caractérisations CC Grand Charolais **MELANGE PAV/Dechetterie**



Les communes concernées par la collecte en points d'apports volontaires sont : Ballore, Baron, Beaubery, Champlecy, Changy, Charolles, Chassenard, Coulanges, Fontenay, Grandvaux, La Motte Saint Jean, Le Rousset Marizy, Les Guerreaux, Lugny les Charolles, Marcilly la Gueurce, Martigny le Comte Molinet, Mornay, Oudry, Ozolles, Palinges, Prizy, Saint Agnan, Saint Aubin en Charollais, Saint Bonnet de Joux, Saint Bonnet de Vieille Vigne, Saint Julien de Civry, Saint Vincent Bragny, Suin, Varenne Saint Germain, Vaudebarrier, Vendennes les Charolles et Viry.

2.3.3 La collecte sélective des déchets verts

*7 817 habitants desservis,
182,70 tonnes collectées soit 23,37 kg/habitant desservi*

Seule la ville de Digoin est desservie par cette collecte.

Année de démarrage de la collecte des déchets verts : 2004

La collecte est réalisée en porte à porte par la société COVED.

Population desservie

Population desservie			
totale	commune adhérente	part de la population adhérente	communes non adhérentes
7 817	Digoin	100%	43

Quantité collectée

Type de déchets collectés	Déchets verts.
Fréquence de collecte principale	15 fois/an.
Mode de collecte	Porte à porte
Quantité collectée en tonne	182,70
Quantité collectée en kg/hab. desservi	23,37
Pourcentage de refus de compostage	-

La collecte a lieu 15 fois/an entre avril et novembre, sur chaque zone, à raison d'un lundi sur deux.

2.3.4 La collecte en déchèteries

*40 158 habitants desservis,
10 954,45 tonnes collectées (y compris gravats)*

Déchèterie de DIGOIN :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation.

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Digoin (rue de la Brosse Virot)	02/05/2018	x	x	x		x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 9h30-12h00 et 14h00 - 17h00 – dimanche = 9h30-12h00 horaires d'été du 01.04 au 31.10 = ouverture de 15h00 à 18h00 les après-midis Fermée les jeudis

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Digoin	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 43 416

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	89,360
bois	398,230
déchets verts	1535,00
ferrailles	176,400
Tout venant	555,020
Eco-Mobilier	252,840
DEEE	136,562
Placo-platre	59,620
Journaux - papiers	46,600
Emballages	5,840
Amiante	47,290
Déchets dangereux (DMS)	20,091
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	11,48
Piles	2,468
Pneumatiques	8,86
gravats, déblais, briques...	885,560
TOTAL DECHETERIE	4 231,221

Flux à rajouter : verre comptabilisé avec Apport volontaire : 83,23 t

Pour mémoire en 2019 : il a été collecté 3 780,80 tonnes.

Le flux déchets verts a augmenté de 183,16 tonnes et le flux des gravats de 243,91 tonnes.

Déchèterie de PARAY LE MONIAL :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 08.08.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Paray-le-Monial	02/11/2000	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 8h30-12h00 et 13h30 - 17h00 dimanche = 9h00-12h00 horaires d'été du 01.03 au 31.10 = ouverture de 14h30 à 18h00 les après-midis. Fermée les mardis.

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Placo - plâtres
Déchèterie de Paray-le-Monial	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Emmaüs).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 61 458

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	102,78
bois	457,370
déchets verts	725,130
ferrailles	183,46
Papiers - journaux	67,36
Placo-plâtre	38,06
Tout venant	709,400
Eco-Mobilier	214,78
DEEE	117,800
Amiante	46,990
Déchets dangereux (DMS)	17,481
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	13,177
Piles	2,26
Pneumatiques	9,06
gravats, déblais, briques...	761,300
TOTAL DECHETERIE	3 466,408

Flux à rajouter : tonnages verre comptabilisé avec Apport volontaire : 106,12 t

Pour mémoire en 2019 : il a été collecté 4 284,50 tonnes.

Le flux de déchets verts est en baisse de 524,86 tonnes. Ceci peut s'expliquer, avec la réouverture de la déchèterie en avril 2020 (pendant le confinement), les déchets verts n'étaient acceptés que sur la plateforme des déchets verts située route de Versaugues à Paray-le-Monial. De plus, une baisse d'activité a été constatée pendant le mois de mai, avec les rendez-vous en raison de l'affluence des véhicules et de la proximité de la route départementale.

Déchèterie de VENDENESSE-LES-CHAROLLES

La déchèterie de Vendennes-les-Charolles est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 20.10.2016).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date								Horaires
	ouverture	L	M	M	J	V	S	D	
Déchèterie de Vendennes les Charolles	2000	x		x	x	x	x		Lundi de 9h00 à 12h00 Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Vendennes les Charolles	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3

Nombre de visiteurs dans l'année : 16 872

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	95,42
bois	196,070
déchets verts	744,31
ferrailles	100,78
Tout venant	327,82
Plâtre	26,94
Emballages en mélange	48,300
Eco-Mobilier	80,70
DEEE	75,892
Déchets dangereux (DMS)	8,17
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	4,06
Piles	0,49
TOTAL DECHETERIE	1708,952

Les gravats ne sont pas comptabilisés dans les tonnages de la déchèterie car ils sont déposés sur une plate-forme privée à côté de la déchèterie.

Pour mémoire en 2019 : il a été collecté 1 824,90 tonnes.

Déchèterie de PALINGES

La déchèterie de Palinges est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'Enregistrement (arrêté préfectoral du 07.06.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Palinges	2003	x		x		x	x		Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi de 8h30 à 12h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Palinges	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 9 988

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	23,70
bois	77,59
déchets verts	315,60
ferrailles	61,64
Tout venant	197,58
Placo Plâtre	3,3
Plastiques durs	8,52
Eco-Mobilier	81,2
DEEE	40,113
Déchets dangereux (DMS)	5,456
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	4,30
gravats, déblais, briques...	133,02
TOTAL DECHETERIE	952,019

Pour mémoire en 2019 : il a été collecté 962,42 tonnes.

Déchèterie de SAINT-BONNET DE JOUX

La déchèterie de Saint Bonnet de Joux est ouverte depuis 2006.

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Une convention a été signée avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour l'utilisation de la déchetterie de Saint-Bonnet-de-Joux par les communes de Verosvres et Chiddes (ex communes de la Communauté de Communes du Val de Joux).

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Saint Bonnet de Joux	2006	x		x	x		x		Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de St Bonnet de Joux	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3

Nombre de visiteurs dans l'année : 8 367

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
bois	63,84
ferrailles	59,64
Tout venant	230,82
Papier et carton	26,30
Déchets verts	81,04
DEEE	32,482
Déchets dangereux (DMS)	1,962
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	2,30
gravats, déblais, briques...	97,48
TOTAL DECHETERIE	595,864

Pour mémoire en 2019 : il a été collecté 684,15 tonnes.
Le flux des déchets verts est en diminution (- 64,64 tonnes)

Broyage des déchets végétaux – mise en place de la filière agricole

A la recherche de solutions en cohérence avec la politique territoriale en matière de déchets développant la proximité et le partenariat, la collectivité a mis en place une filière de traitement des déchets verts à la ferme, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture 71.

Régulièrement une entreprise spécialisée (Ain Environnement) est chargée du broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est distribué à des agriculteurs conventionnés avec la Communauté de Communes pour être utilisé, soit en litière sous les animaux, en complément ou en substitution de la paille, soit en compostage en mélange avec les effluents d'élevage (fumier, lisier).

Secteurs	Fréquence des broyages	Nombre d'agriculteurs livrés	Quantité en tonnes
Plateformes de Palinges et de Vendenesse-Les-Charolles	Mars	4	373,71
	Juillet	7	290,60
	Novembre	6	395,60
Plateforme de Paray-Le-Monial (Bons Vins)	Mars	12	810,72
	Août	15	859,10
	Novembre	20	1148,30
TOTAL			3 878,03

Nombre de passages de professionnels à la plateforme de Paray : 918

2.3.5 Les collectes spécifiques

2.3.5.1. Collecte des encombrants

Le service de ramassage des encombrants (gros électroménager, mobilier, baignoire, etc...) a été confiée aux services de l'Agence du Patrimoine (Ressourcerie Réorient'Express).

Toutes les communes ont été desservies deux fois par an : 14 tournées en avril, juin, septembre et novembre. Les communes de Digoin, Charolles et Paray-le-Monial ont été desservies quatre fois par an.

La Ressourcerie Réorient'Express prenant à sa charge les inscriptions ainsi que la collecte.

Bilan : 207 inscriptions réparties sur 44 communes.

2.3.5.2. Collecte des DASRI

Concernant l'ex secteur de Digoin-Val de Loire, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Digoin. Il a été collecté 299,49 kg en 2020.

Concernant l'ex secteur de Paray-le-Monial, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Paray-le-Monial. Il a été collecté 451,09 kg en 2020.

Concernant l'ex secteur de Charolles, les points de collecte pour les DASRI sont :

- la déchèterie de Palinges, il a été collecté 56,70 kg en 2020
- la déchèterie de Saint-Bonnet de Joux, il a été collecté 160,30 kg en 2020
- une borne de collecte est présente sur la commune de Charolles, il a été collecté 66,90 kg en 2020

2.3.5.3. Collecte des textiles

Pour l'année 2020, il a été collecté 111,967 tonnes de textiles (en 2019, la collecte était de 150,80 t).

A cause de la crise sanitaire, la collecte des textiles a été suspendu environ 3 mois.

2.3.5.4. Collecte Eco-Mobilier

Une benne éco-mobilier est présente sur les 4 déchèteries (sauf Saint-Bonnet-de-Joux)

Pour l'année 2020, il a collecté 629,52 tonnes pour ce flux.

2.3.5.5. Collecte bouteilles de gaz

Sur la déchèterie de Paray-le-Monial, il a été collecté 58 bouteilles de gaz soit 776 kg.

Les déchèteries collectent également d'autres déchets tels que :

- Cartouches d'encre usagées dont 728 kg ont été collectés sur les 5 déchèteries.
- Capsules de café « Nespresso »
- Radiographie

Deux conventions de partenariat pour la reprise d'objets réutilisables ont été signées :

- EMMAUS (comité d'antenne de Paray-le-Monial) pour la déchèterie de Paray-le-Monial (*pas de tonnages communiqués*)
- La Ressourcerie de Gueugnon pour les déchèteries de Palinges, Saint-Bonnet de Joux, Vendennes-les-Charolles et Digoin. Pour l'année 2020, il a été collecté 30,394 tonnes par cette filière.

EVOLUTION DES COLLECTES

	2017	2018	2019	2020
OMR	7 912	8 080	7 772	7 603
Emballages	3 303	3 158	3 183	2 962
Déchetterie	11 087	11 414	11 486	10 954
TOTAL	22 302	22 652	22 441	21 519

2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

22 109 tonnes de déchets collectés dont 48 % orientés en valorisations matière, biologique et énergétique

2.4.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en verre	Recyclage Verre Saint Romain le Puy	42 – Saint-Romain-le-Puy 71 – Chalon sur Saône
Journaux et magazines	Centre de tri	71 – Digoïn
DASRI	Incinération	21 – Arcante
Déchets verts	Plate-forme de compostage	71 – Paray-le-Monial
OMR	CSDU VEOLIA	71 – Granges
Emballage en mélange	Centre de tri	71 – Digoïn
Refus de tri	Centre de tri	71 – Digoïn

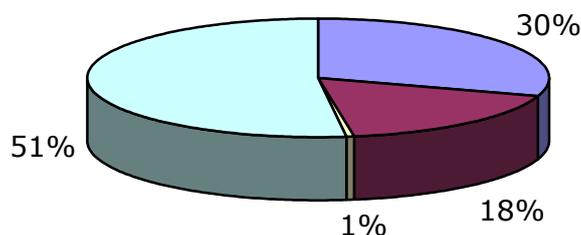
2.4.2 Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange – corps gras (huiles)	EDIB - VEOLIA	21 – Longvic
Déchets de métaux ferreux	PAPREC METAL	71 – Chalon sur/saône
Déchets de cartons, papiers, emballages	Centre de tri	71 – Digoïn
Déchets de bois	URCB MERLE	71 – St-Yan
Encombrants ménagers	CSDU COVERED	58 – Maillet 58 – La Fermeté
Déchets verts	Plate-forme de broyage Broyage pour litières animales	71 - Paray-le-Monial 71 - Agriculteurs
Déchets en mélange	CSDU COVERED	58 – Maillet
Déchets de béton, briques, gravats	Reprise locale	71 – Digoïn 71 – Vendennes-Les-Charolles
Placo-plâtre	CSDU COVERED	58 – Maillet
Déchets amiantés	CSDU COVERED	36 – Thevet St Julien
Eco-Mobilier	Centre EPUR	71 – Digoïn

2.4.3 Destination de l'ensemble des déchets collectés

	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL
collecte OMR				7 603	7 603
CS matériaux secs	2 962				2 962
CS déchets verts (PàP)		182			182
CS spécifiques	112				112
TOTAL OM hors apport en déchèterie	3074	182	0	7603	10859
Déchets déchetterie	3 561	3 696	1	3 992	11 250
TOTAL OM et déchèteries	6 635	3 878	1	11 595	22 109
Ratio kg/hab	165	96	0,02	288	549
Ratio %	30%	17,5 %	0,5 %	52 %	100 %

Répartition des déchets traités



■ Valorisation Matière	■ Valorisation biologique
■ Valorisation énergétique	■ Stockage

2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GERÉES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant	Tonnage total entrant
Transfert Digoin	régie	CC Le Grand Charolais	7 603,52
Transfert Charolles	régie	CC Le Grand Charolais	

3- DES INDICATEURS FINANCIERS

Données extraites du compte administratif 2020

3.1 DEPENSES ET RECETTES

3.1.1 Dépenses 2020

Présentation du compte 61 (services extérieurs) et 62 (autres services extérieurs)

Dont

COLLECTE

Coût brut pour le service de collecte du verre en apport volontaire **72 317.70 €**

Coût brut pour le service de collecte des déchets ménagers (OM + sélective)
En porte à porte **1 578 895.32 €**

Coût brut pour le service de collecte sélective des déchets ménagers
En apport volontaire **171 839.28 €**

TRAITEMENT

Coût brut du transfert des déchets ultimes

Coût brut du tri des Emballages + journaux magazines **1 011 869.56 €**

Coût brut pour l'élimination des déchets ultimes

DECHETERIES

Coût brut pour le service des déchetteries
+ prestation gestion plate-forme déchets verts Bons Vins
+ gestion traitement des déchets verts à la ferme **1 114 971.14 €**

Location matériel roulant **6 194.60 €**

Assurance et maintenance **6 815.42 €**

Honoraires (frais notaire achat plate-forme déchets
verts Paray-le-Monial + divers indemnisation affaire
recours employé déchetterie Vendennes-les-
Charolles) **14 715.33 €**

Divers entretiens (travaux suite sinistres, entretien espaces verts, matériel roulant...)	4 261.55 €
Divers prestations (cotisation ressourcerie, déplacement conteneur PAV, ...)	10 675.07 €
Frais téléphonique et affranchissements (Liaison internet déchetterie, abonnement tablette)	1 125.60 €
Cotisations (SMEVOM)	44 173.80 €
Autres prestations (frais déplacement, dépliants information facturation redevance ordures ménagères, autocollants coronavirus/adresse bas/consignes de tri)	5 191.06 €

Présentation des comptes

* 60 (Frais divers : eau, électricité, fournitures diverses, petits équipements,...)	4 071.52 €
* CHAP 012 (Charges de personnels).....	275 061.01 €
* 65 (Autres charges de gestion)	38 949.25 €
* 66 (Charges financières – intérêts des emprunts)	6 086.60 €
* 67 (Charges exceptionnelles – titres annulés exercice antérieur).....	7 016.20 €
* 68 (Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions).....	196 927.99 €

Présentation des investissements

Article 2031-2051-2135- 2183

Création fichier professionnels pour mise à jour facturation	36 662.88 €
Logiciel OM	9 957.60 €
Travaux Mise aux normes plate-forme déchets Paray le Monial	73 425.08 €
Travaux Mise aux normes déchetterie Palinges	9 198.07 €
Matériel informatique	3 319.00 €
Achat Fourgon	13 200.00 €
Divers (brises vue déchetterie Paray le Monial)	311.40 €

Article 2188

Bacs OM + points enterrés PAV + containers PAV + Nettoyeur haute pression + visseuse	39 560.57 €
--	--------------------

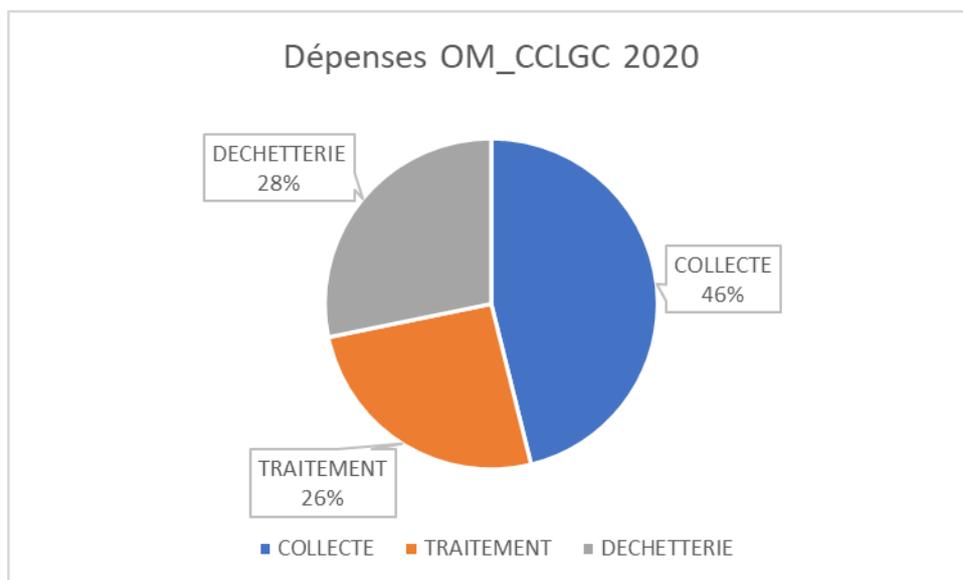
Chap 16

Emprunt (capital)	52 217.67 €
-------------------	--------------------

040 Opérations d'ordres

Amortissements subventions	47 190.85 €
----------------------------	--------------------

REPARTITION DES DEPENSES



3.1.2 Recettes 2020

Présentation du compte 70 (Produits de services)

Redevances Ordures Ménagères	4 583 010.10 €
Redevances professionnelles apports déchetteries	14 257.50 €
Redevances professionnelles apports plate-forme déchets verts PLM	26 039.40 €
Reprises matériaux (ferraille, plastique, batterie...)	6 476.98 €
Mise à disposition personnel	32 711.00 €
Trop perçu traitement SMEVOM	25 512.06 €

Présentation du compte 74

Soutiens financiers Eco-Emballages (SMEVOM)	138 928.42 €
Participation utilisation déchetterie Saint-Bonnet-de-Joux	15 752.99 €
Versement régularisation TEOM	4 544.00 €
Autres versements (soutien éco organisme)	68 398.67 €

Présentation des comptes

* 75 (remboursement tva, divers)	929.58 €
* 77 (amortissements subventions)	47 190.85 €
* 77 (Autres recettes : versement après admission en non-valeur, mandats annulés exercice antérieur, trop perçu REOM)	
	4 970.74 €
* 002 (Excédent reporté 2019)	74 819.92 €

Présentation des investissements

* 1022 (FCTVA...)	24 701.00 €
* 1068 (Affectation résultat).....	387 506.90 €
* 040 (Amortissement)	196 927.99 €

4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

4.1 REALISATIONS 2020

Service Environnement de la CC Le Grand Charolais :

- Suivi de l'organisation des services techniques Environnement :
 - * Mise en place du travail de l'équipe technique de l'environnement (3 agents),
 - * Suivi de la gestion de la plateforme de stockage et de broyage des déchets verts, aux Bons Vins, à Paray-Le-Monial.
- Suivi de l'organisation du service administratif Environnement, suite à l'arrivée d'un agent supplémentaire en novembre 2019 afin d'accompagner la mise en place de la REOM.

Marché de collecte des déchets ménagers - renouvellement depuis le 1^{er} février 2020 :

- Suivi de la mise en place des nouveaux marchés de collecte ;
- Mise en attente des travaux du SMEVOM sur les mises en œuvre de la collecte des biodéchets et l'extension des consignes de tri
- Mise en attente des pistes d'optimisation des collectes ;

Suivi de la mise en place de la filière de traitement des déchets verts (issus des déchèteries de Digoin et Paray-Le-Monial) à la ferme (assisté par la chambre d'agriculture 71) sur la plateforme Bons Vins, à Paray-Le-Monial :

- Organisation, avec le prestataire de service, du broyage des déchets verts et de la livraison chez les agriculteurs, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture 71.

Bilan total : 3 000 t de broyat de déchets verts livrés chez 30 agriculteurs

Mise aux normes de la déchèterie de Palinges :

- Constitution du Dossier d'enregistrement pour instruction par les services de la DREAL ;
- Rédaction et lancement de l'appel d'offres pour les travaux à réaliser (avec le soutien du bureau d'études Ingepro) ;
- Analyse et choix du prestataire (avec le soutien du bureau d'études Ingepro) ;
- Démarrage des travaux en décembre 2020.

Mise aux normes de la plateforme de déchets verts de « Bon Vin » à Paray-Le-Monial :

- Mise en concurrence et choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux (notamment l'équipement de défense incendie) ;
- Démarrage des travaux en décembre 2020.

Investissement de 410 bacs roulants et 9 colonnes aériennes d'apport volontaire

Maintenance des bacs à déchets

Intervention de l'équipe technique de la CCLGC afin de livrer, échanger, changer des bacs...

Ces interventions ont lieu essentiellement sur l'ex CC de Paray le Monial et sur la commune de Digoin car les collectes sont conteneurisées.

Pour 2020, il y a eu :

- 226 interventions pour l'ex CC de Digoin Val de Loire
- 170 interventions sur l'ex CC de Paray-le-Monial
- 21 interventions sur l'ex CC de Charolles.

Interventions en milieu scolaire/visite de déchèteries :

En raison de la crise sanitaire, aucune intervention ou visite de déchèterie avec les scolaires n'a été réalisée.

Au cours de l'année 2020, le collège Cassin à Paray-le-Monial a été accompagné pour la collecte des bouchons à destination de l'association " le Père Bouchon ", et lors de la journée " nettoyons la nature " le 30 septembre 2020 pour un rappel des consignes de tri.

Mise en place et gestion de la REOM généralisée :

- Préparation et travaux de constitution d'une base de données fiable (fichiers Taxe Foncière et Taxe d'Habitation, retours d'informations des communes) ;
- Vérification de la fiabilisation (civilités, noms, etc...) de la nouvelle base de données ;
- Préparation, transfert et intégration des données au sein du nouveau logiciel de facturation, d'une part pour les non-ménages (professionnels, administration), à la suite du résultat de l'enquête réalisée par un prestataire, et d'autre part pour l'habitat vertical (bailleurs sociaux et privés, syndicats, etc...), à la suite du résultat de l'enquête réalisée en interne ;
- Configuration des logiciels de facturation et de comptabilité afin de réaliser la facturation par prélèvement automatique ;
- configuration des logiciels de facturation et de comptabilité afin de mettre en œuvre l'Avis des Sommes à Payer (ASAP) ;
- Facturation et gestion du suivi des 1ers prélevés automatiques en juin 2020 ;
- Facturation et gestion du suivi des non-prélevés en août-septembre-octobre pour le 1^{er} semestre 2020 ;
- Réalisation d'une communication auprès des usagers (**édition d'un flyer et d'un Mag spécial Environnement**).

Bilan total : 20 000 factures éditées et 1 900 réclamations traitées (erreurs destinataires, erreurs nombre de personnes, logements vacants, explications nouvelle facturation...)

Gestion de la crise sanitaire (Covid19) :

- Mise en place d'une permanence téléphonique ;
- Mise en place de la continuité de services pour les collectes en porte à porte et en regroupements des ordures ménagères ;
- Suspension et reprise d'activités pour les collectes en porte à porte et en apport volontaire des emballages et papiers en mélange ;
- Suspension et reprise d'activités pour le service des déchetteries :
 - * Mise en place d'un planning de rendez-vous (200 appels téléphoniques par jour pendant 3 semaines) ;
 - * Mise en place d'une organisation afin de filtrer les véhicules aux entrées des déchetteries (mise à disposition des agents techniques des piscines communautaires) ;

4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2021

Déchèterie de Palinges : Mise aux normes

- Suivi et fin des travaux à engager ;

Régularisation administrative de la plateforme Bons Vins, à Paray-Le-Monial :

- Suivi et fin des travaux ;

Gestion de la REOM généralisée sur le territoire de la CC depuis le 1^{er} janvier 2020 :

- Préparation, facturation et suivi REOM pour les Prélevés
- Préparation, facturation et suivi REOM pour les Non-Prélevés
- Suivi réclamations

Etude sur la mise en place du tri à la source des biodéchets (gestion de proximité ou collecte séparée)

Etude sur la mise en place de la Redevance incitative des ordures ménagères (REOMi)

5. ANNEXES

Tarifs REOM 2020 pour toutes les communes de la CC Le Grand Charolais

Grilles Ménages

Grille Collecte en C2

Personnes au foyer	1 pers./T1 2 187 foyers	2 pers./T2 3 808 foyers	3 pers./T3 1 775 foyers	4 pers./T4 & + 3 435 foyers
Abonnement	135 €			
Forfait personnes	41 €	74 €	98 €	114 €
Total à régler	176 €	209 €	233 €	249 €

Grille Collecte en C1

Personnes au foyer	1 pers./T1 1 418 foyers	2 pers./T2 2 380 foyers	3 pers./T3 628 foyers	4 pers./T4 & + 1 062 foyers
Abonnement	120 €			
Forfait personnes	41 €	74 €	98 €	114 €
Total à régler	161 €	194 €	218 €	234 €

Grille Collecte en points de regroupement

Personnes au foyer	1 pers./T1 1 124 foyers	2 pers./T2 2 054 foyers	3 pers./T3 318 foyers	4 pers./T4 & + 649 foyers
Abonnement	81 €			
Forfait personnes	41 €	74 €	98 €	114 €
Total à régler	122 €	155 €	179 €	195 €

Grilles Non Ménages (activités, professionnels, administrations)

Grille Collecte en C2

Modèle de bac	≤100l	120 l	240 l	360 l	660 l	770 l
Abonnement / Point de collecte	60 €					
Prix au litre (2 €)	200 €	240 €	480 €	720 €	1 320 €	1 540 €
Total à régler	260 €	300 €	540 €	780 €	1 380 €	1 600 €

Grille Collecte en C1 ou en points de regroupement

Modèle de bac	≤100l	120 l	240 l	360 l	660 l	770 l
Abonnement / Point de collecte	60 €					
Prix au litre (1,30 €)	130 €	156 €	312 €	468 €	858 €	1 001 €
Total à régler	190 €	216 €	372 €	528 €	918 €	1 061 €

MEMO-TRI 2020

Le Grand Charolais MEMO TRI 2020 LE GRAND CHAROLAIS
 SECTEUR : EX CC PARAY-LE-MONIAL

Le Grand Charolais MEMO TRI 2020 LE GRAND CHAROLAIS
 SECTEUR : EX CC PARAY-LE-MONIAL

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lun	Ma	Mer	Jeu	Ven
Versaugues		✓	✓		
Vitry en Charolais		✓			✓
Volesvres			✓		✓
Paray le M. Nord du canal	✓	✓			✓
Paray le M. Sud du canal	✓				✓
Paray le M. Centre ville	✓	✓			✓

- Ordures ménagères (déchets non valorisés)
- Emballages à recycler (cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserve, cannettes en alu)

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS 2020

Les collectes du 13 avril, 8 mai, 21 mai, 1^{er} juin, 14 juillet et 11 novembre sont maintenues. Les autres jours fériés sont collectés comme suit :

Secteurs	Vitry en Charolais	Paray sud	Volesvres, Saint Léger, Paray centre
Jours fériés			
Vendredi 1 ^{er} mai	samedi 2 mai	mercredi 29 avril	jeudi 30 avril
Vendredi 25 décembre	samedi 26 décembre	mercredi 23 décembre	jeudi 24 décembre collecte le matin
1 ^{er} janvier 2021	samedi 2 janvier 2021	mercredi 30 décembre	jeudi 31 décembre collecte le matin

CONTACT SERVICE ENVIRONNEMENT
 Mail : environnement@legrandcharolais.fr - Tél : 09.71.16.95.92
 TOUTES LES INFORMATIONS SUR www.legrandcharolais.fr
 Rubrique Environnement

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeu.	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin		9h30/12h / 15h-18h	☀		9h30/12h / 15h-18h		9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		☀	14h-18h		9h-12h / 13h30-18h	
Pailinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h / 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h / 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h / 14h30-18h		☀	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h / 13h30-17h		☀	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀ Horaires d'été (1^{er} avril - 31 octobre) ☀ Horaires d'hiver (1^{er} nov. - 31 mars) ☐ Fermé



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, les bouteilles de gaz, les Dast, le mobilier et l'amiante-ciment (sur RDV 1 lundi sur 2).

Le Grand Charolais MEMO TRI 2020 LE GRAND CHAROLAIS
 SECTEUR : EX CCVAL (HORS DIGOIN)

Le Grand Charolais MEMO TRI 2020 LE GRAND CHAROLAIS
 SECTEUR : EX CCVAL (HORS DIGOIN)

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Mer.
Chassenard Zone 1		✓	
Chassenard Zone 2			✓
Coulanges		✓	
La Motte-St-Jean	✓		
Les Guerreaux	✓		
Molinet			✓
Saint-Agnan	✓		
Varenne-St-Germain		✓	

Ordures ménagères (déchets non valorisés)
 Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS 2020

Les collectes du lundi 13 avril, lundi 1^{er} juin, mardi 14 juillet et mercredi 11 novembre sont maintenues.



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

CONTACT SERVICE ENVIRONNEMENT
 Mail : environnement@legrandcharolais.fr - Tél : 09.71.16.95.92
 TOUTES LES INFORMATIONS SUR www.legrandcharolais.fr
 Rubrique Environnement

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar.	Mercredi	Jeu.	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin		9h30/12h / 15h-18h	☀		9h30/12h / 15h-18h		9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h		☀	14h-18h		9h-12h / 13h30-18h	
Pailinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h / 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h / 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h / 14h30-18h		☀	8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h / 13h30-17h		☀	8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀ Horaires d'été (1^{er} avril - 31 octobre) ☀ Horaires d'hiver (1^{er} nov. - 31 mars) ☐ Fermé

QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?



Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, aérosols), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, les bouteilles de gaz, le mobilier et l'amiante-ciment (sur RDV 1 lundi sur 2).

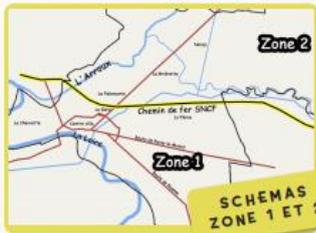
JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE

	Lundi	Mardi	Judi	Vendredi
Zone 1	✓		✓	✓
Zone 2		✓	✓	✓

- Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
- Emballages à recycler (cartonnages, briques alimentaires, bouteilles en plastique, journaux, magazines, boîtes de conserves, cannettes en alu.)

JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS VERTS 2020

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov
Zone 1	13/04 27/04	11/05 25/05	08/06 22/06	06/07 20/07	03/08 17/08 31/08	14/08 28/09	12/10 26/10	/
Zone 2	20/04	04/05 18/05	01/06 15/06 29/06	13/07 27/07	10/08 24/08	07/09 21/09	05/10 19/10	02/11



COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS 2020

Les collectes du 13 avril, 8 mai, 21 mai, 1^{er} juin et 14 juillet sont maintenues.
Les autres jours fériés sont collectés comme suit :
Digoin zone 1 et 2 :
1^{er} mai rattrapé le samedi 2 mai ;
25 décembre rattrapé le samedi 26 décembre ;
1^{er} janvier 2021 rattrapé le samedi 2 janvier 2021.

CONTACT SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr - Tél : 09.71.16.95.92
TOUTES LES INFORMATIONS SUR www.legrandcharolais.fr
Rubrique Environnement



HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30/12h 15h-18h				9h30/12h / 15h-18h		9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h			8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h			8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀ Horaires d'été (1^{er} avril - 31 octobre) ❄ Horaires d'hiver (1^{er} nov. - 31 mars) ☐ Fermé



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.



QUE PEUT-ON DÉPOSER À LA DÉCHETTERIE ?

Les gros cartons aplatis, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), les gravats, les déchets verts, les encombrants, le bois, les plastiques rigides, les pneumatiques, la ferraille, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants, vernis, colles, adhésifs), les piles, les radiographies, les huiles minérales et végétales, le mobilier et l'ameublement (sur RDV 1 lundi sur 2).

JOURS DE COLLECTES EN PORTE À PORTE/ET/OU EN POINTS DE REGROUPEMENT

	Lun	Ma	Mer	Jeu	Ven		Lun	Ma	Mer	Jeu	Ven
Ballore	✓					Mornay	✓				
Baron	✓					Oudry		✓			
Beaubery				✓		Ozalles				✓	
Champlecy	✓					Palinges centre		✓			✓
Changy					✓	Palinges-écart		✓			✓
Charolles Centre		✓	✓		✓	Prizy					✓
Charolles-écart		✓				St Aubin en Charolais		✓			
Fontenay	✓					St Bonnet de Joux					✓
Grandvaux		✓				St Bonnet Vieille Vigne					✓
Le Rousset Marizy	✓					St Julien de Civry					✓
Ligny lès Charolles					✓	St Vincent Bragny		✓			
Marcilly la Guesnoie			✓			Sun					✓
Martigny le Comte					✓	Vaudebar			✓		
						Vend. lès C.			✓		
						Vry	✓				

Ordures ménagères (déchets non valorisés). Doivent être déposés la veille au soir du jour de collecte.
Cartons (centre-ville)

CONTACT SERVICE ENVIRONNEMENT
Mail : environnement@legrandcharolais.fr - Tél : 09.71.16.95.96
TOUTES LES INFORMATIONS SUR www.legrandcharolais.fr
Rubrique Environnement

HORAIRES DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

	Lundi	Mar	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Digoin	9h30/12h 15h-18h				9h30/12h / 15h-18h		9h30-12h
Vendennes lès Charolles	9h-12h			14h-18h		9h-12h 13h30-18h	
Palinges	13h30-18h		13h30-18h		8h30-12h 13h30-18h	8h30-12h	
St-Bonnet de-Joux	14h-17h		14h-17h	9h-12h		9h-12h 13h30-15h30	
Paray le Monial	8h30-12h 14h30-18h			8h30-12h / 14h30-18h			9h-12h
	8h30-12h 13h30-17h			8h30-12h / 13h30-17h			9h-12h

☀ Horaires d'été (1^{er} avril - 31 octobre) ❄ Horaires d'hiver (1^{er} nov. - 31 mars) ☐ Fermé



STOP AUX DEPOTS SAUVAGES

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des déchets et encombrants au sol, sous peine de poursuites.

NOUVEAU : COLLECTE EN MELANGE

A compter du 1^{er} février 2020, je jette ensemble mes emballages et papiers.

😊 **Vides et en vrac :** briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons plastiques, emballages en cartons, journaux, magazines, publicité, prospectus, courriers, lettres, catalogues...
☹ **Non admis :** yaourts, barquettes, paquets de chips, sacs de croquettes, suremballage en plastique...

